

x

x x

46

AFFAIRE N° 21 - Rapport d'évaluation concernant le terrain des Consorts Clotaire HOARAU, sis à St-Denis, au lieu dit "MONTGAILLARD".

M. PARIS donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors d'une précédente séance le Conseil Municipal avait donné son accord de principe quant à l'acquisition de ce terrain situé à Montgaillard, d'une superficie de 6 ha,60 a, sur la base de l'évaluation qui devait être faite par le Service des Domaines.

M. Clovis HOARAU, le représentant des consorts Clotaire HOARAU, avait primitivement proposé de vendre à la Commune ce terrain sur la base de 500 frs.le m², puis il avait ramené par la suite le prix du m² à 400.frs.

Mais en définitive, les Domaines estiment que le m² de terrain dans cette zone ne vaut pas plus de 150.frs.

Je crois devoir vous rappeler que la Commune avait envisagé d'acheter ce terrain pour le mettre à la disposition du Vice-Rectorat qui devait y construire un Lycée de second cycle, un Lycée Technique et un collège Technique jumelés.

Toutefois, le choix de ce terrain n'a pas été retenu par la Commission d'étude qui avait été chargée de mettre sur pied les projets de constructions en cause. Le choix de la Commission s'était porté sur le terrain VINSON au lieu dit "Patates à Durand", mais il est certain que ce terrain peut nous servir dans l'avenir, car Montgaillard est en plein développement. Il ne faut pas, en effet, que notre Conseil laisse "échapper les occasions". Il faut prévoir l'Avenir. Et je pense que ce terrain pourrait servir à un hospice de vieillards, notamment.

L'acquisition du terrain des Consorts HOARAU ne peut plus être envisagée que sur la base de l'évaluation qui a été faite par le Service des Domaines.

Si vous acceptez le principe de cette acquisition vous devriez décider si, à défaut d'accord amiable, il conviendrait d'entreprendre l'expropriation pour cause d'utilité publique"./.

Messieurs, je mets la question aux voix. "

Le Maire : Je tiens à faire une observation. Je pense avoir prononcé hier, deux votes qui n'étaient pas tout-à-fait réguliers.

Sur les deux propositions d'acquisition des terrains YCARD et MESNIER, le Conseil Municipal s'est prononcé par des oui, ensuite j'ai noté les abstentions. Le nombre des abstentions était supérieur à celui des "oui". J'ai dit, en conséquence, que les deux dossiers étaient rejetés.

Après réflexion, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de vote "contre". Je vous prie donc, Messieurs, de bien vouloir confirmer si par votre abstention vous avez voulu émettre un vote négatif...

S'il s'agissait d'une abstention véritable, les "oui" l'emportent et les deux dossiers doivent être adoptés.

M. MESNIER : J'avais dit que je restais en dehors de la discussion, mais je me permets de vous signaler une petite erreur. Le terrain a en réalité 1.400 m² au lieu de 1.600 m² et le prix en est fixé à 12.000 frs. au lieu de 15.000 frs. le mètre carré.

LE MAIRE : Afin de voir clair dans ces affaires, je suggère que nous renvoyions tous ces dossiers de terrains devant la Commission du Budget.

Je vous demande, Messieurs, de confirmer l'opinion exacte que vous avez émise hier.

M. AUBER : déclare s'être abstenu réellement ; il n'est pas "contre" l'opération, mais ignore seulement dans quelles conditions la Commune pourrait acquérir ce terrain...

Le Maire : précise que les conditions d'acquisition de terrains par la Municipalité ont déjà été exposées avec suffisamment de précisions...

Les dossiers suivants :

- N° 11 - proposition de vente du terrain Serge YCARD
- N° 12 - " " " Georges MESNIER
- N° 21 - Rapport d'évaluation concernant le terrain des Consorts Clotaire HOARAU, à Montgaillard,
- N° 22 - Rapport d'évaluation concernant le terrain TINGAPERMAL,

sont renvoyés à l'unanimité devant la Commission du Budget.

x

x x